

La huitième édition des Grands Prix de la finance solidaire récompense des projets à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale

5 lauréats pour un monde meilleur

Organisée par *Le Monde* et l'association Finansol, la huitième cérémonie des Grands Prix de la finance solidaire s'est déroulée le 7 novembre à la Maison de la radio, à Paris. Cette manifestation récompense des projets à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale qui ont bénéficié de cette finance vertueuse. Ce rendez-vous est l'un des points d'orgue de la semaine de la finance solidaire, du 6 au 13 novembre. Chaque lauréat reçoit une dotation de 5 000 euros grâce au soutien de nos partenaires : la MAIF, France active, la Fondation Crédit coopératif et Mirova, la filiale de Natixis spécialisée dans l'investissement responsable. Cette fois encore, le palmarès reflète la vitalité de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Cette économie parallèle compte aujourd'hui 165 000 entreprises et emploie près de 2,4 millions de personnes, soit 13 % de l'emploi salarié. L'ESS a été pionnière dans de nombreux domaines : le recyclage des déchets, la création d'une filière bio dans l'agriculture, de coopératives d'énergie citoyenne, etc. En première ligne dans la lutte contre le chômage, elle a aussi inventé l'insertion par l'activité économique, qui donne à 130 000 personnes en difficulté une chance de rebondir. « Depuis une dizaine d'années, une nouvelle génération de créateurs d'entreprises solidaires prend le relais des pères fondateurs de l'ESS, qui arriveront bientôt à l'âge de la retraite », se réjouit Christian Sautter, président de France active, filiale de la Caisse des dépôts. Souvent formés dans les meilleures écoles et férus de nouvelles technologies, ils incarnent l'espoir de faire émerger de nouveaux modèles économiques plus respectueux de l'environnement et des êtres humains.

« Arrêt de mort »

Du côté de la finance solidaire, les montants continuent de progresser : + 15,5 % en 2016, à presque 10 milliards d'euros, selon Finansol. Un score satisfaisant, même si cette épargne ne représente jamais que 0,2 % du patrimoine financier des Français. À l'arrivée, l'ESS a reçu 280,3 millions d'euros d'argent frais en 2016, ce qui a permis, par exemple, de créer ou de consolider plus de 49 000 emplois, de loger 5 500 personnes, d'accorder un prêt social à près de 100 000 personnes...

Pourtant, cet écosystème reste fragile. Votée en 2014, la loi Hamon avait suscité beaucoup d'espoirs en clarifiant les contours de l'ESS, en apportant une reconnaissance aux acteurs du secteur et en mettant fin aux traditionnelles querelles qui le minaient. Mais le souffle est

retombé. Plusieurs mesures prises récemment par le gouvernement ont accentué le trouble. La décision de ne pas renouveler la plupart des contrats aidés va pénaliser le tissu associatif. L'exécutif a annoncé qu'il y en aurait moins de 200 000 en 2018, contre 459 000 en 2016. Or, sur les 165 000 structures solidaires recensées en France, 154 000 sont des associations employeuses. « Pour celles qui sont déjà fragilisées par la baisse des subventions publiques, cette décision risque d'avoir de graves répercussions », redoute Delphine Lalu, du groupe AG2R La Mondiale, présidente du jury des Grands Prix de la finance solidaire.

L'autre mesure qui inquiète les acteurs de l'ESS est la disparition de l'ISF PME, qui permettait aux contribuables assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune de déduire 50 % des montants investis au capital de PME, et notamment d'entreprises solidaires. Même si ce dispositif ne représente qu'une partie des 502 millions d'euros obtenus par des organismes solidaires au travers d'augmentations de capital, elle est vitale. « C'est une voie de financement particulièrement efficace », confie Sophie des Mazery, directrice de Finansol. En ne maintenant pas les incitations fiscales pour l'actionariat solidaire à l'occasion de la transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière (IFI), alors qu'elle les a maintenues pour le don, l'Assemblée nationale a signé l'arrêt de mort des entreprises solidaires qui ont besoin de lever beaucoup de fonds propres.

D'un coût inférieur à 10 millions d'euros par an pour l'Etat, ce dispositif est un outil précieux pour les financeurs solidaires. « C'est pourtant de l'argent bien utilisé, s'exaspère Bernard Horenbeek, président du directoire de La Nef. Lorsque l'Etat investit 1 euro de subvention dans la microfinance, il en récupère 5 dans les trois années qui suivent. Lorsque les personnes aidées retrouvent un emploi, elles cessent de percevoir les minima sociaux, se remet-

« Tout se passe comme si les décideurs n'étaient pas convaincus par ce qu'on fait »

JEAN-GUY HENCKEL
fondateur du Réseau Cocagne

tent à consommer, à payer des impôts... C'est un cercle vertueux ! » De son côté, Jean-Guy Henckel, fondateur du Réseau Cocagne, dénonce le stop and go permanent des pouvoirs publics. « Tout se passe comme si les décideurs n'étaient pas convaincus par ce qu'on fait, regrette-t-il. On résout pourtant des problèmes que l'Etat devrait prendre en charge. On pourrait faire beaucoup plus si on nous laissait nous développer sans entraves. »

Nomination surprise

La déception des acteurs de l'ESS est d'autant plus forte qu'Emmanuel Macron s'était engagé à « encourager la finance solidaire » pendant sa campagne. Dans ce contexte, la nomination de Christophe Itier au poste de haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire, rattaché au ministère de la transition énergétique de Nicolas Hulot, a constitué une bonne surprise. Ex-directeur de La Sauvegarde



Prix entrepreneuriat dans les pays en développement

Au Pérou, Fondesurco cible les paysans les plus pauvres

Vainqueur du seul prix décerné hors de France, Fondesurco est une coopérative de crédit et d'épargne qui combat l'exclusion financière dans les zones rurales du Pérou. Un sujet particulièrement sensible dans un pays où seuls 29 % des adultes possédaient un compte bancaire en 2014. Des expérimentations ont même été menées avec des agents mobiles qui se rendent en camionnette dans les endroits les plus reculés.

L'institution de microfinance (IMF) compte à ce jour 21 agences et plus de 11 500 clients, principalement dans le sud du pays, dans des zones difficiles d'accès. Son portefeuille de prêts est centré à 45 % sur l'élevage et l'agriculture. Le montant moyen prêté par Fondesurco est de 4 900 euros par projet. La coopérative se distingue également par sa volonté de

favoriser l'utilisation d'énergies propres et renouvelables et « le bon traitement de la terre ». « Fondesurco est une IMF très bien gérée avec un excellent management. Sans aucune subvention, elle est à l'équilibre financier depuis 1996. La part des prêts "à risque" ne dépasse pas 7 % de son portefeuille », déclare Cristina Alvarez, responsable microfinance verte chez Babyloan. Créée en 2008, cette plate-forme de microprêts solidaires est le leader européen de son secteur.

À travers le site Babyloan, les internautes consentent des centaines de microcrédits à court terme (entre 6 et 15 mois) aux bénéficiaires suivis par Fondesurco, pour un encours global de 345 000 euros. Auxquels il faut ajouter 117 900 euros prêtés par l'intermédiaire de Microworld, dont Babyloan s'est rapproché en juillet. Ces financements solidaires permettent à Fondesurco

d'avoir accès à des ressources financières à moindre coût et plus flexibles que celles fournies par la finance classique. D'ici à 2020, Fondesurco espère ouvrir au moins trois nouvelles agences, toujours en ciblant les familles de paysans à bas revenus. ■

J. PO.

Fondesurco

Activité
Institution de microfinance

Chiffre d'affaires 2016
5 501 260 euros

Salariés
185

Financeurs solidaires
Babyloan, Microworld, Kiva

mer le livret de développement durable (LDD) en LDDs, avec un « s » pour solidaire, va enfin se concrétiser. « Le décret d'application sera publié dans les prochaines semaines », assure M. Itier. L'idée : les banques devront proposer chaque année à leurs détenteurs de donner une partie des sommes de leurs livrets à des entreprises ou à des associations de l'ESS. En retour, ils bénéficieront des réductions d'impôt liées aux dons.

Les enjeux sont considérables : un tiers des Français possèdent un LDD, pour un encours dépassant 100 milliards d'euros. Et M. Itier entend aller encore plus loin : « Je souhaite qu'à la fin de mon mandat il existe une version solidaire pour tous les produits d'épargne », dit-il. Si cet objectif est atteint, une partie des 1670 milliards d'euros de l'assurance-vie pourraient ainsi venir irriguer l'ESS. Vous avez dit changement d'échelle ? ■

JÉRÔME PORIER



ILLUSTRATION OLIVIER MARBEUF

Prix lutte contre les exclusions

Pour Carton Plein 75, « nul n'est inemployable »

Nous avons enfin trouvé quelque chose qui fonctionne pour les personnes à la rue», déclare Do Huynh, directeur de Carton Plein 75. Créée en 2012, cette association de réinsertion collecte, recycle et vend des cartons de seconde main, et propose aussi des déménagements à vélo électrique dans Paris et en proche banlieue. Les cartons récupérés auprès des particuliers, entreprises ou hôpitaux sont vendus à des tarifs inférieurs à ceux du marché. Les plus endommagés sont transformés en carton bulle, qui remplace le papier bulle, peu écologique. Carton Plein produit aussi du confetti de carton, une matière utilisée pour faire pousser des champignons et nourrir des composts. Avec les déménagements, ces activités « marchandes » génèrent près de 40 % des 500 000 euros dont l'association a besoin pour fonctionner.

Il s'agit de la plus importante des 18 structures (Aurore, Emmaüs...) qui expérimentent le dispositif « Premières heures » en région parisienne. Celui-ci permet pendant douze mois d'employer des personnes en situation de très grande exclusion (sans logement, sans revenu, sans emploi) quelques heures par semaine pour leur permettre de reprendre progressivement un rythme de travail. « Si on adapte les cadences et les conditions de travail à la personne, nul n'est inemployable », estime M. Huynh. Chaque année, entre 70 et 90 personnes passent en moyenne neuf mois chez Carton Plein. A l'issue de cette période, deux sur trois décrochent un emploi dans une structure d'insertion par l'activité économique (ateliers et chantiers d'insertion, entre-

prises d'insertion, formation professionnelle...) et sortent progressivement de la rue. « Dix euros par jour suffisent pour permettre à une personne d'améliorer significativement sa situation sociale et professionnelle », dit M. Huynh. Carton Plein 75, qui bénéficie du soutien de France active, est aussi financé par des fondations et par le département (à hauteur de 275 000 euros en 2016). L'impact écologique de ses activités n'est pas négligeable : en 2016, l'association a collecté et réemployé plus de 30 tonnes de carton et réalisé 120 déménagements à vélo. En 2018, l'association deviendra une entreprise d'insertion, un changement de statut visant à renforcer sa pérennité. ■

J. PO.

Carton Plein 75

Activité
Recyclage de cartons et déménagement à vélo

Chiffre d'affaires 2016
500 000 euros

Salariés
80, dont 72 en insertion

Financeur solidaire
France active

Prix coup de cœur du public

Les Petites Cantines, antidote à la solitude des grandes villes

En 2013, à la suite d'un accident de la route, j'ai perdu mon mari, j'ai découvert qu'on pouvait se sentir très seul au milieu de la foule. C'est à ce moment que des gens de mon quartier, que je ne connaissais pas, me sont venus en aide», raconte Diane Dupré la Tour. Cette Lyonnaise, trentenaire, a une révélation : pourquoi ne pas créer des cantines pour permettre aux habitants d'un même quartier de se rencontrer ? Pour se lancer, elle quitte son poste de journaliste dans la presse économique. Etienne Thouvenot, ingénieur chez SEB et spécialiste de l'innovation sociale, la suit dans l'aventure. Une première cantine est inaugurée en septembre 2016 dans le quartier de Vaise, dans le 9^e arrondissement de Lyon. En huit mois, le lieu a enregistré plus de 3 000 adhérents et près de 500 habitants ont rejoint les équipes de cuisine participative. C'est un grand lieu ouvert au pied d'un immeuble, où chacun peut cuisiner et manger, midi et soir, tous les jours de la semaine. Et la plonge est collective.

Un « maître de maison » accueille les gens et veille à ce qu'aucun groupe ne s'approprie le lieu. En effet, le concept des Petites Cantines est de faire le lien entre des personnes d'âges, de classes sociales et d'origines différents. « On y fait des rencontres improbables : un architecte syrien converse avec une perruquière, un étudiant en droit avec une mère de famille venue avec ses enfants », décrit M^{me} Dupré la Tour. L'approvisionnement est choisi dans une logique d'alimentation durable. Le prix suggéré

pour le repas est de 9 euros. « Certains donnent plus, ce qui nous permet d'accueillir ceux qui donnent moins », explique M. Thouvenot.

L'association, qui a atteint l'équilibre d'exploitation, compte quatre salariés en CDI et des bénévoles. Le lancement de trois autres cantines est prévu à Lyon entre 2017 et 2018. Obtenir des locaux étant l'étape la plus difficile, l'association négocie avec des bailleurs sociaux en ciblant des rez-de-chaussée vacants, et avec des promoteurs immobiliers (Nexity, Bouygues, Linkcity, Icade) pour participer à des programmes de rénovation urbaine. A l'horizon 2018-2020, des ouvertures sont envisagées à Dijon, Paris, Gennevilliers, Villejuif et Nantes. ■

J. PO.

Les Petites Cantines

Activité
Réseau de restaurants participatifs

Chiffre d'affaires 2016
152 000 euros

Salariés
2

Financeur solidaire
France active

Prix activités écologiques

En Auvergne, Combrailles Durables produit de l'énergie citoyenne

Nous voulons porter une alternative au modèle de production d'électricité qu'incarne EDF, basé sur l'énergie nucléaire», déclare Isabelle Gardères, directrice générale de la coopérative Combrailles Durables. Créée en 2008 sous forme associative, cette structure rassemble 320 personnes résidant dans les environs de Loubeyrat, un village de 1100 habitants à une demi-heure de Clermont-Ferrand, dans la région de Combrailles.

Plutôt que de laisser un opérateur installer chez eux des éoliennes, les membres de Combrailles Durables ont lancé une exploitation de panneaux photovoltaïques. A ce jour, 21 centrales photovoltaïques ont fleuri sur les toits des bâtiments publics de Loubeyrat et des alentours. Déjà, 5 communes participent au projet et 3 autres pourraient suivre, dont Volvic. Si, pendant la phase de lance-

ment, la coopérative vendait son électricité à EDF, elle travaille désormais avec le réseau coopératif Enercoop. Combrailles Durables produit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 180 foyers.

Depuis 2008, 840 000 euros ont été investis et un emploi a été créé. « Nous installons des panneaux fabriqués en Europe. Et nous faisons appel pour leur installation à des techniciens résidant dans la région, afin de conserver la valeur ajoutée sur notre territoire, poursuit M^{me} Gardères. On investit pour le futur de nos villages. Dans vingt ans, les panneaux que nous installons seront amortis et continueront à produire de l'énergie. »

Combrailles Durables maîtrise sa montée en puissance : la coopérative fonctionne sans aucune subvention en 2017 et parvient à équilibrer ses comptes. Dans un avenir proche, elle envisage de développer des projets solaires

au sol, et de se lancer dans l'éolien. Mais une éolienne nécessite au moins 25 millions d'euros d'investissement. Une ambition qui la ferait forcément changer de catégorie. ■

J. PO.

Combrailles Durables

Activité
Production d'électricité photovoltaïque

Chiffre d'affaires 2016
125 820 euros

Salariés
1

Financeurs solidaires
Garrigue, Energie partagée investissement, Clubs Cigales

Prix innovation sociétale

Pour la bonne cause, Moulinot fait les poubelles des restaurants

Lauréate du prix innovation sociétale, la société Moulinot compost & biogaz est née en 2013 de l'idée de Stephan Martinez, gérant du bistrot Le Petit Choiseul, dans le 2^e arrondissement de Paris, de créer un dispositif permettant de recycler les déchets des restaurants parisiens. « Un tiers de la nourriture produite finit à la poubelle. A l'échelle de l'Ile-de-France, le secteur de la restauration génère 350 000 tonnes de biodéchets par an. Et 58 % du gaspillage provient des professionnels de l'alimentation. Faute de tri, la grande majorité est enfouie ou incinérée », explique Fabien Delory, le directeur général de l'entreprise. Pourtant, ces déchets peuvent être

valorisés, notamment en servant de matière première pour produire du méthane et du compost. Quatre ans après son lancement, le projet rassemble déjà 400 points de collecte : des cantines scolaires, des restaurants d'entreprise, des hôpitaux, des hôtels, des chaînes de restauration rapide, des restaurants traditionnels et des marchés alimentaires (Sevran, Pantin).

Fruit de la seconde édition du Grenelle de l'environnement, le contexte législatif incite les professionnels de la restauration à bouger : depuis 2016, les entreprises produisant annuellement plus de 10 tonnes de déchets doivent les trier et les valoriser, sous peine d'une amende pouvant

atteindre 75 000 euros. Or, beaucoup de restaurants atteignent cette limite : un établissement de taille moyenne sert environ 180 repas par jour entre dans cette catégorie.

En 2025, la loi de transition énergétique pour la croissance verte imposera la généralisation du tri des biodéchets, y compris pour les particuliers. Des perspectives qui justifient la mise en place d'une filière de collecte et de traitement des déchets alimentaires. Après avoir finalisé une augmentation de capital de 2 millions d'euros à l'été 2017, Moulinot prévoit de dégager un premier résultat net positif en 2018. « Notre métier consomme beaucoup de capitaux, expli-

que M. Delory. Nous défrichons un territoire vierge, ce qui nous oblige à investir massivement, en particulier pour constituer une flotte de véhicules pour le ramassage des déchets. » Une activité dans laquelle la PME se frotte à des géants comme Suez, Veolia ou Derichebourg.

L'année 2018 s'annonce décisive pour Moulinot, qui s'apprête à inaugurer la première plate-forme de compostage de déchets alimentaires en Ile-de-France. Son objectif est de vendre du compost « haut de gamme » aux maraîchers, aux collectivités pour l'entretien des espaces verts, aux particuliers et aux adeptes de l'agriculture urbaine. ■

J. PO.

Moulinot

Activité
Collecte et recyclage de déchets alimentaires

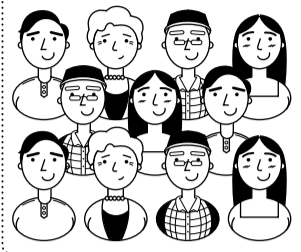
Chiffre d'affaires 2016
902 200 euros

Salariés
25

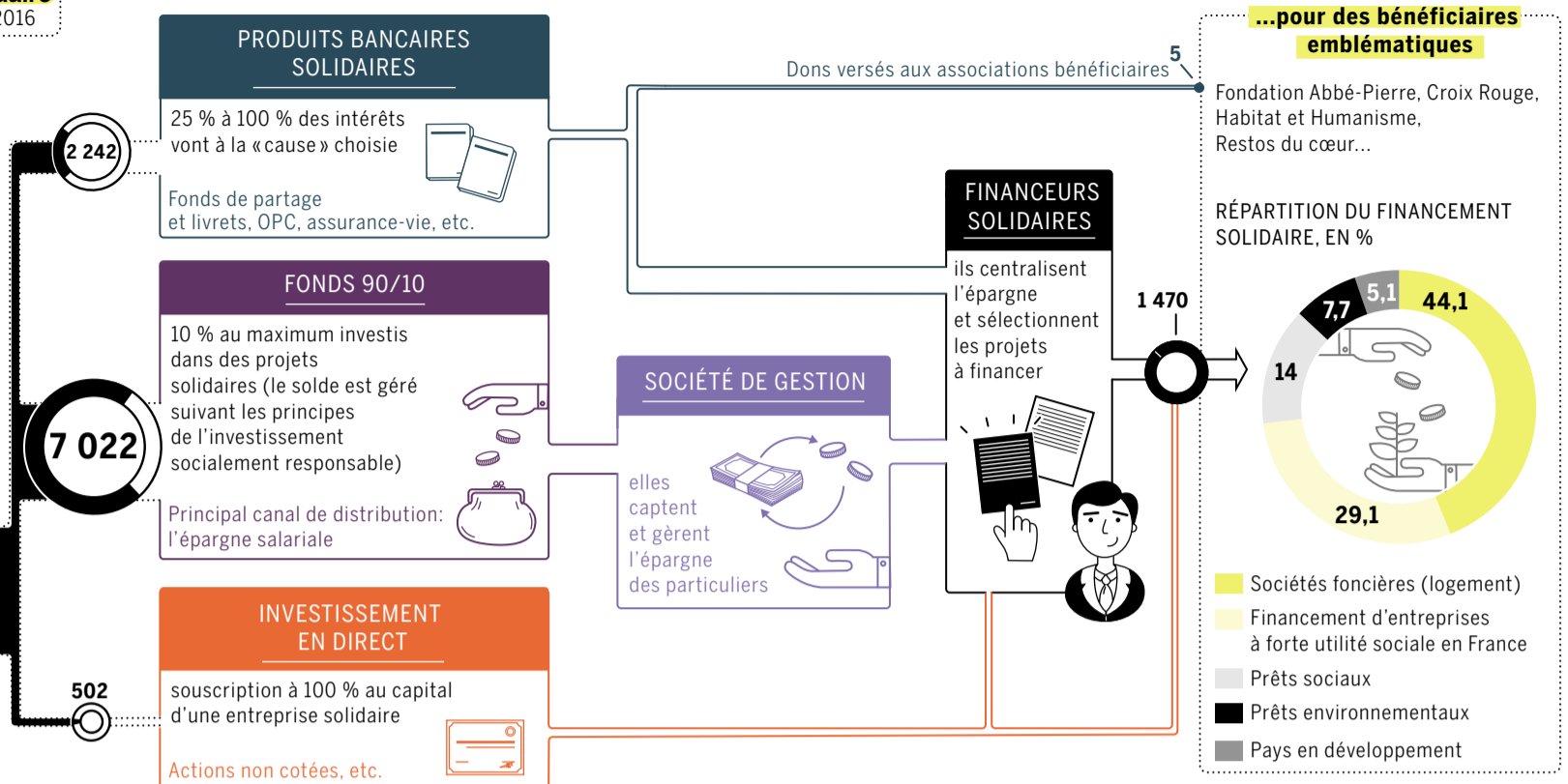
Financeurs solidaires
France active, Inco (ex-Comptoir de l'innovation)

Les circuits de la finance solidaire

en millions d'euros, au 31 décembre 2016

Plus d'un million
d'épargnants solidaires......qui investissent plus
de 9,7 milliards d'euros...

INFOGRAPHIE : FRANCESCA FATTORI, AUDREY LAGADEC



Les chemins de la solidarité

Pour devenir épargnant solidaire, plusieurs possibilités s'offrent à vous. « Le Monde Argent » explique comment faire

A l'origine circonscrite à des congrégations religieuses et des fondations ayant des exigences spécifiques pour leurs investissements (excluant par exemple l'alcool, les armes ou le tabac...), la préoccupation éthique s'est généralisée. L'investissement solidaire a pris le relais en orientant une partie de l'épargne des particuliers vers l'économie sociale et solidaire (ESS), qui se divise en deux grandes familles : les placements de partage et les investissements à vocation solidaire.

Les placements de partage

Ce sont des déclinaisons de placements classiques, comme les livrets bancaires et l'assurance-vie, voire des placements boursiers et diversifiés, type fonds communs de placement (FCP) et sicav. « La principale différence est qu'une partie ou la totalité des intérêts sont versées à des organismes philanthropiques et caritatifs », explique Sophie des Mazery, directrice de Finansol. Les organismes financiers qui gèrent ces placements de partage versent directement la part des intérêts ou des gains aux associations au nom des souscripteurs. « Pour avoir le label Finansol, il faut qu'au moins 25 % des revenus du placement soient partagés », précise M^{me} des Mazery. En contrepartie, les associations émettent des reçus fiscaux permettant aux épargnants d'obtenir une réduction d'impôt de 66 % ou 75 % des montants donnés, selon la mission de l'organisme aidé.

Plusieurs réseaux bancaires ou mutuelles d'assurance proposent des livrets de partage. Parmi les plus anciens, le livret Agir du Crédit coopératif est un compte

« Une partie de vos intérêts est versée à des organismes philanthropiques »

SOPHIE DES MAZERY
directrice de Finansol

sur livret dont la moitié des intérêts est versée à des associations, à choisir parmi une liste de 24 organismes. Depuis 2017, son rendement est de 1 % brut jusqu'à 15300 euros. En 2016, ces intérêts ont généré 2 millions d'euros de dons. La Banque postale propose une option de partage des intérêts sur le Livret A et le Livret de développement durable (LDD), respectivement plafonnés à 22950 et 12000 euros de versements, avec un rendement de 0,75 % net, sans frais ni taxes. Les clients peuvent choisir les bénéficiaires de leurs dons parmi une douzaine d'organismes caritatifs, dont les Restos du cœur, la Croix-Rouge, la Fondation Abbé-Pierre, etc.

On trouve aussi des livrets de partage labellisés par Finansol dans d'autres établissements, notamment les Banques populaires, le CIC, le Crédit mutuel, le Crédit municipal, la Nef ou la mutuelle MAIF. Certains établissements proposent également des comptes à terme solidaires avec ce mécanisme de partage, notamment le Crédit coopératif, où 50 % des intérêts sont versés au Comité catholique contre la faim et pour le développement. Si des épargnants solidaires veulent partager les intérêts de leurs livrets avec des organismes philanthropiques, pourquoi ne

pas leur offrir aussi cette possibilité dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ? Ce placement s'y prête d'autant mieux qu'il permet aussi au souscripteur de transmettre son capital en cas de décès dans des conditions fiscales favorables, que ce soit à des proches ou à un organisme d'utilité publique.

Sur ce principe, la mutuelle Carac a lancé Entraid'épargne Carac, le premier contrat d'assurance-vie labellisé par Finansol en 2006. Les dons ne sont pas prélevés sur les intérêts (2,45 % de rendement du fonds en euros en 2016), mais sur les versements. Un don de 1 % est effectué sur chaque versement (avec 2,44 % de frais au maximum).

Les fonds d'investissement solidaire

Ils ont vocation à investir directement dans l'ESS. Certains cumulent cette approche avec un partage des gains mais pas tous. Le plus ancien, Faim et Développement, a été créé en 1983 à l'initiative du Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre solidaire avec Ecofi, la filiale de gestion du Crédit coopératif. Il existe aujourd'hui en différentes versions comme Faim et développement solidarité, un fonds obligatoire prudent dont la moitié des revenus sont donnés chaque année positive à un bénéficiaire choisi par

l'épargnant parmi huit organismes. A la différence des placements de partage, beaucoup de fonds d'investissement solidaire parient directement sur l'ESS. Il ne s'agit pas de dons donnant droit à des réductions d'impôt mais bien d'investissements, sous forme de prêts ou d'autres soutiens financiers à des acteurs de l'ESS, associations, coopératives ou entreprises à vocation sociale.

C'est le cas des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) solidaires, obligatoirement proposés dans toutes les sociétés ayant un plan d'épargne d'entreprise. Ces FCPE « S » représentent plus de 60 % de l'épargne solidaire. ■

GILLES POUZIN

La fin de l'ISF freinera l'investissement en direct

AVEC L'ÉPARGNE DE PARTAGE et les fonds solidaires, l'investissement en direct au capital des acteurs solidaires constitue la troisième voie pour devenir un épargnant solidaire. C'est aussi la plus efficace. En effet, 100 % de l'argent ainsi récolté contribue à la solidarité en renforçant les capitaux propres des structures concernées, qui en manquent cruellement. Le mécanisme repose en partie sur la défiscalisation qui permet le dispositif « ISF PME », qui va disparaître avec l'impôt de solidarité sur la fortune en 2018. Jusqu'à présent, les contribuables assujettis à l'ISF peuvent défiscaliser la moitié des montants investis au capital de PME, et notamment d'entreprises solidaires, avec un plafond de 45000 euros. Les principaux bénéficiaires sont les finan-

ceurs solidaires, car ils réalisent régulièrement des augmentations de capital pour renforcer leurs fonds propres : la Nef, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), Solidarité internationale pour le développement et l'investissement (SIDI), le bras armé de l'association CCFD-Terre solidaire, la Fondation Abbé-Pierre, le Secours catholique, Habitat et Humanisme, Solidarités nouvelles pour le logement (SNL)...

L'argument défiscalisation

Même si les possibilités de défiscalisation sont maintenues pour l'impôt sur le revenu, le manque à gagner sera important. Chez SNL, il est estimé à 700000 euros par an, soit les deux tiers des sommes collectées auprès des par-

ticuliers. « Cela représente 20 % de nos besoins en financement pour créer des logements », insiste Eric Aleyat-Dupuis, porte-parole de l'association. Chez Habitat et Humanisme, la défiscalisation ISF représente un apport de 8 millions d'euros, un tiers des fonds que collecte la foncière de l'association par augmentation de capital. Même son de cloche à la SIDI, où les demandes de réduction ISF ont représenté 17,2 % des achats d'actions par des particuliers ces trois dernières années. « La défiscalisation est un argument fort pour inciter les contribuables à investir plus et plus régulièrement. Comme les titres qu'ils achètent ne sont pas rémunérés, c'est essentiel ! », explique Laurent Chéreau, responsable communication de la SIDI. ■

J. PO.

« Votre argent peut avoir un impact, à vous de décider lequel »

Pour Philippe Zaouati, directeur général de la société de gestion Mirova, il faudrait regrouper les labels pour plus de visibilité

Directeur général de Mirova, société de gestion filiale de Natixis (Groupe BPCE) consacrée à l'investissement responsable, Philippe Zaouati dresse un état des lieux de ces placements et incite à s'y intéresser de plus près.

L'obligation légale de proposer des placements solidaires est-elle efficace ?

Les fonds ISR (investissement socialement responsable) et solidaires représentent plus d'un tiers de l'épargne salariale, donc ça fonctionne. Le prochain combat est de convertir l'assurance-vie, qui pèse treize fois plus. Mais je ne suis pas convaincu qu'il faille obliger les assureurs

à proposer ces placements. Mieux vaut s'adresser aux épargnants en leur disant : votre argent peut avoir un impact, à vous de décider lequel.

Pourtant, la finance solidaire et l'ISR ne représentent qu'une part très modeste du patrimoine financier des Français...

Les épargnants n'ont pas conscience que leur argent peut avoir un impact, car ces notions sont mal expliquées. Avec l'ISR, le gérant doit prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). C'est la base pour répondre aux préoccupations des épargnants qui veulent éviter que leur argent finance n'importe quoi. Cer-

tains veulent aller plus loin : ils souhaitent que leur épargne réponde à des besoins spécifiques, comme la transition énergétique ou l'aide aux personnes en difficulté. Les produits solidaires répondent à cette demande.

Des labels, comme les produits bio, sont pourtant bien connus du public...

Le bio a gagné la confiance des consommateurs. On en est loin avec la finance : il existe trop de labels et les épargnants ont du mal à les identifier. Cela ne favorise pas la confiance. Le label ISR est piloté par le ministère des finances, celui sur la transition énergétique et écologique pour le climat par le ministère de la tran-

sition écologique et solidaire, et le label « solidaire » est décerné par l'association Finansol. Il faudrait les réunir.

Mais la gestion des trois quarts des fonds ISR manque de clarté en 2015, selon une étude de l'Autorité des marchés financiers !

Il faut mesurer l'impact des investissements avec des indicateurs crédibles et vérifiés. Certains indicateurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, commencent à être reconnus. Sur les sujets sociaux, c'est plus compliqué. Le nouveau label ISR créé en 2016 repose sur une procédure plus stricte, certifiant que les fonds labellisés respectent vraiment les critères ESG.

Comment améliorer la confiance des épargnants ?

Quand des professionnels s'attribuent eux-mêmes des qualités, qu'il s'agisse de produits bio ou de placements solidaires ou ISR, les gens n'y croient pas. Il faut des tiers de confiance certifiant leurs qualités de façon indépendante et transparente. En s'inspirant de ce qui fonctionne : les fonds 90/10 qui consacrent jusqu'à 10 % de leurs encours à des projets solidaires et gèrent le reste en suivant les préceptes de l'ISR sont examinés et labellisés par les syndicats au sein du Comité intersyndical pour l'épargne salariale et par Finansol. Et ça marche ! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR G. PO.

Sous le capot des fonds « 90/10 »

Principalement diffusés par l'épargne salariale, les fonds solidaires restent méconnus du grand public

Distribués dans le cadre de l'épargne salariale, les fonds communs de placement d'entreprise solidaires (FCPE) constituent le cœur du dispositif de la finance solidaire : ils représentent les deux tiers des 10 milliards d'encours des produits solidaires. Mais qu'y a-t-il dans ces produits ? Et méritent-ils vraiment l'étiquette « solidaire » ?

Les FCPE sont une déclinaison des fonds habituellement proposés dans les plans d'épargne d'entreprise (PEE), auxquels ont accès la plupart des salariés des grandes entreprises, plus rarement ceux des PME. Le PEE est une enveloppe fiscale permettant de placer sa participation et son intéressement dans des fonds d'investissement en échappant à l'impôt sur le revenu. Les employeurs généreux peuvent donner aux salariés un abondement allant jusqu'à trois fois leurs versements. Au bout de cinq ans, ou selon des cas de déblocage anticipé (mariage, divorce...), les gains ne subissent que les prélèvements sociaux (17,2 % en 2018). Le plan d'épargne retraite collectif (Perco) est une sorte de super-PEE bloqué jusqu'à la retraite avec les mêmes avantages. « Les FCPE solidaires consacrent 5 % à 10 % de leur portefeuille au financement d'entreprises solidaires, les 90 % restants étant investis de façon classique, en actions, en obligations ou dans d'autres fonds diversifiés, d'où leur appellation de fonds 90/10 », explique Olivier de Fontenay, cofondateur du groupe Eres, société de gestion spécialiste de l'épargne salariale.

Acteurs locaux

Insertion Emplois, le premier fonds solidaire 90/10 de ce type, a été créé en 1994 par la Caisse des dépôts et existe toujours dans la gamme de Mirova, société de gestion filiale de Natixis. « La CFDT nous avait demandé un placement qui puisse favoriser les créations d'emplois pour des personnes en situation d'exclusion, se souvient Patrick Savadoux, créateur de ce fonds et aujourd'hui gérant du fonds Mandarine Capital Solidaire chez Mandarine Gestion. Nous avons eu l'idée d'utiliser la marge de 10 % autorisée par la réglementation boursière pour faire des investissements non cotés, en finançant des associations. » Les syndicats et le législateur ont joué un rôle moteur dans le

développement des FCPE. En 2001, la loi Fabius a obligé les sociétés ayant un Perco à proposer à leurs souscripteurs au moins un fonds 90/10.

Mais la collecte n'a vraiment décollé qu'avec la loi de modernisation de l'économie, en 2010, qui a rendu leur présence obligatoire dans tous les PEE. Un peu artisanale au départ, quand il y avait peu d'argent et tout à inventer, la gestion des actifs solidaires des FCPE s'est peu à

peu professionnalisée. La gestion des fonds 90/10 a franchi une nouvelle étape avec la loi Hamon de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui a précisé le périmètre des structures pouvant recevoir des financements solidaires.

Investir dans des projets solidaires en apportant un soutien financier stable aux organismes de l'économie sociale pose un vrai défi aux gérants des fonds concernés, car ils ont une contrainte de

liquidité permanente, pour faire face à d'éventuels retraits.

Appellation trompeuse

C'est pourquoi, au lieu du maximum de 10 % de financement solidaire autorisé par la loi, la part des investissements solidaires au sein des FCPE concernés ne dépasse pas 6,5 % de leurs actifs en moyenne, soit 400 millions d'euros, selon une étude d'Eres. Plutôt

que d'investir directement cet argent dans des entreprises solidaires, les gérants des FCPE le font généralement à travers des financeurs solidaires comme la Société d'investissement France active (SIFA), la Solidarité internationale pour le développement et l'investissement (SIDI), la Nef. Ce sont eux qui sélectionnent les projets qu'ils jugent prioritaires pour bénéficier de l'argent provenant de la poche solidaire des fonds 90/10. Au final, cette appellation est donc assez trompeuse, dans la mesure où le taux de solidarité réel est nettement inférieur à celui affiché.

Ces dernières années, les gérants de ces produits ont cependant essayé d'élargir leur horizon d'investissement à des structures plus modestes, moins « liquides ». On compte ainsi une douzaine d'investissements solidaires différents dans le fonds de capital risque Mandarine Capital Solidaire et deux douzaines dans le fonds Natixis Solidaire de Mirova, leader du

La loi Hamon de 2014 a précisé le périmètre des structures pouvant recevoir des financements solidaires

secteur avec 160 millions d'euros d'encours, qui gère la part solidaire des FCPE du groupe BPCE. Dans leur portefeuille, on trouve de nombreux acteurs locaux de l'économie sociale, comme Herrikoa au Pays basque, Femu Qui en Corse ou Bretagne Capital solidaire. Mais aussi des organismes consacrés à des secteurs ou projets spécifiques, comme la foncière Terre de liens, qui achète des fermes pour aider des agriculteurs à s'installer, Chênelet, une entreprise d'insertion par l'emploi dans la filière bois, la construction écolo et une conserverie bio, ou encore Energie partagée, qui finance des projets citoyens de production d'énergie renouvelable. ■

G. PO.



ILLUSTRATION OLIVIER MARBEUF

« L'économie sociale et solidaire a un énorme potentiel de croissance »

Selon Nicolas Hazard, président de la société d'investissement Inco, l'ESS a un rôle à jouer dans plusieurs secteurs porteurs

Nicolas Hazard est président d'Inco (ex-Comptoir de l'innovation). Il est aussi membre du directoire du Groupe SOS, l'une des principales entreprises solidaires en France, avec plus de 12 000 salariés. Auteur avec Anne Rodier, journaliste au Monde, de La Ruée des licornes (Lemieux, 127 p., 10 €), il incarne la nouvelle génération des entrepreneurs sociaux, qui tentent de concilier contraintes sociales, environnementales et économie de marché.

Vous venez de publier avec la Caisse des dépôts et deux cabinets de conseil, CMI et Auxilia, un rapport sur quatre secteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Pourquoi cette initiative ?

Ce sont les secteurs qui offrent les potentiels de croissance les plus importants. Il s'agit de l'aide aux personnes âgées, du recyclage des déchets, de la production de denrées alimentaires en circuit court et de l'éco-bâtiment, y compris la rénovation thermique. Leur point commun est d'être des secteurs en pleine mutation, avec des bouleversements qui sont souvent liés aux évolutions technologiques. Notre objectif est de démontrer l'énorme potentiel de l'ESS, car le grand public n'en a pas conscience, et aussi d'identifier les freins pour essayer d'apporter des réponses.

Que faut-il retenir de ce rapport ?

Beaucoup de collectivités locales (villes, régions...) souhaitent faire travailler des acteurs locaux, par exemple dans le transport, la production alimentaire en circuit court, notamment parce qu'elles sont en charge de la politique de l'emploi. Il faudrait changer les méthodes d'appel d'offres afin d'introduire la notion de proximité. Dans le recyclage des déchets, l'ESS a été précurseur mais il faut aller plus loin. Beaucoup de start-up ont du mal à trouver des financements. Nous recommandons la création d'un fonds dédié – pourquoi pas avec la Caisse des dépôts ou la Banque publique d'investissement ? – pour répondre à ce besoin.

Dans le secteur du bâtiment, il faudrait profiter de l'opportunité des JO de 2024 pour créer de véritables filières, structurer des offres plus globales afin de permettre aux acteurs de l'ESS de participer aux marchés publics. Enfin, concernant la dépendance des personnes âgées, la priorité est de favoriser le maintien à domicile, notamment grâce à la prévention par le sport. Il faut favoriser le développement de plateformes de services à l'échelle locale. Dans ce cadre, organiser des états généraux de la dépendance serait une excellente initiative.

Qu'attendre de l'Etat ?

A l'avenir, on sait que l'Etat aura de moins en moins d'argent à injecter

pour soutenir l'économie, il faut en prendre son parti. C'est pourquoi la priorité est que les acteurs de l'ESS développent des modèles rentables, comme ceux que nous exposons dans notre rapport. L'Etat peut jouer un rôle de facilitateur, par exemple en permettant aux structures du secteur d'accéder à des marchés publics. En 2014, la loi Hamon a permis une reconnaissance du secteur. Il faut aller plus loin. Une nouvelle génération émerge et multiplie les projets innovants, en utilisant des outils de son époque : Internet, marketing, communication... Mais cette génération doit encore faire ses preuves : il faut se battre car elle fait face à beaucoup de conservatisme.

La Caisse des dépôts vous a confié la gestion d'un fonds de 100 millions d'euros destiné à investir dans l'ESS. C'est une autre façon de soutenir le secteur...

Nous investissons des tickets de 100 000 euros à 5 millions d'euros dans tout type de structure (associations, coopératives, entreprises d'insertion...) avec un objectif de rentabilité compris entre 2 % et 3 % sur un horizon de cinq à sept ans. Lorsque j'ai démarré, en 2012, je pensais créer un fonds de 10 à 20 millions d'euros. Inco gère plus de 150 millions d'euros. Dans quelques années, ce sera peut-être dix fois plus. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME PORIER

Le Monde argent&placements & **finansol**

8^e édition **Grands Prix 2017** de la finance solidaire

Félicitations aux lauréats

Carton Plein 75
Prix « Lutte contre les Exclusions »
Une association de déménagements à vélo qui emploie des personnes en difficulté à Paris.

Combrailles Durables
Prix « Activités Ecologiques »
Une coopérative du Puy-de-Dôme qui construit des projets d'énergie renouvelable avec les citoyens.

Prix coup de cœur du public
Merci aux milliers d'internautes pour leur participation au vote !

Moulinot
Prix « Innovation Sociétale »
Une entreprise parisienne qui transforme les déchets alimentaires de la restauration en compost pour les agriculteurs.

Fondedurco
Prix « Entrepreneurat dans les PED »
Une coopérative d'épargne et de crédit qui finance le développement durable des zones rurales au Pérou.

Les Petites Cantines
Un réseau de cantines de quartier, à Lyon, qui recrée du lien avec les personnes isolées.

En partenariat avec